

info'com-Cgt

SALARIÉS DES CENTRES ÉDITORIAUX DE LA PRESSE

Salaires 2009 Un accord pire que mesquin !

C'est une belle occasion de mettre ses valeurs (et ses paroles) en cohérence avec ses actes qui vient d'être complètement loupée ! L'accord portant sur les augmentations de salaires en 2009 est, finalement, comme prévu (cf. nos pages dans le *Canard du CE* de janvier dernier), d'une affligeante mesquinerie !

Voici, en effet, la dernière **proposition de la direction**, validée premièrement, sans discussion, par la CFDT : « *Il est assuré une augmentation globale de 1 % (en niveau) des salaires bruts mensuels, appliquée au 1^{er} juin 2009. Cette augmentation sera appliquée sur la base du salaire brut de base mensuel, ainsi que sur l'éventuelle ancienneté, jusqu'à concurrence d'un plafond de 4400 euros bruts mensuels, ancienneté comprise, valeur temps plein. En ce qui concerne les salaires inférieurs ou égaux à 2 500 euros bruts mensuels, ancienneté comprise, valeur temps plein, une augmentation complémentaire de 0,75 % (en niveau) aura lieu le 1^{er} avril 2009.* »

La CGT, seule organisation syndicale (avec la CFTC) à venir en négociation salariale avec une calculatrice dans sa poche (!), et seule organisation syndicale à publier, chaque mois, un indice de l'inflation réelle, a, lors d'une ultime séance de négociation, présenté le tableau (*voir en page suivante*) de ce que représentait, pour 2009, la dernière proposition de la direction : **+ 1,08% d'augmentation maximale pour les salariés ayant un salaire brut mensuel inférieur ou égal à 2500 euros ; + 0,62% pour tous les autres.**

Il ne faut pas être grand clerc pour saisir aussitôt que :

1 – L'accord instaure la **quasi-stagnation des salaires les plus modestes** (210 euros, en masse totale, pour tout 2009), ce qui entraînera, en réalité, une **nouvelle baisse du pouvoir d'achat** (*inflation réelle à 1,33% en janvier 2009 et même 1,84% en février !*, ce qui est bien loin de la désinflation, voire de la déflation promises...);

2 – le même accord présente une structure d'augmentations collectives **gravement inégalitaire**, qui **creuse encore l'écart entre les mieux rémunérés et les plus modestes** d'entre nous. ***En masse annuelle, le plus haut salaire de Bayard sera augmenté près de 1,7 fois plus que le plus bas salaire (en ETP) ! En masse annuelle, toujours, les cadres sup' seront augmentés, en moyenne, 1,3 fois plus que les employés !***

Pour la section CGT de Bayard, **ce résultat est aujourd'hui révoltant !** Et il nécessite, selon nous, que quelques vérités pénibles soient dites.

En effet, il est la conclusion **cousue de fil blanc** de l'attitude passive, pour ne pas dire complaisante, d'une organisation syndicale dont le délégué a exprimé, dès la première réunion de négociation, sa satisfaction (suffisante ?) de ne pas entendre la direction proposer d'emblée un « gel des salaires ». Cette **posture syndicale étonnante** a été tenue, ensuite, lors de toutes les séances de négociation, se formalisant par l'absence de proposition autre que celle de « reproduire le résultat de la négociation 2008 ». En dernière séance, nous avons même eu droit à la presque unique

déclaration suivante du même délégué syndical : « Les deux propositions (celle de la direction et celle, égalitaire, portée par la CGT, le SNJ et la CGC) me conviennent pareillement... »

La CGT n'a pu s'empêcher, alors, de relever par un éclat de rire le grand sourire soudain du directeur financier de Bayard, qui négociait, en face de nous, pour la direction. Eclat de rire qui ne nous a pas empêchés de dénoncer, aussitôt, les **conditions extraordinaires** dans lesquelles s'était déroulé l'ensemble de la négociation annuelle obligatoire 2009 et son résultat profondément injuste.

Pour finir, nous avons aussi été **très déçus par l'attitude finale de la direction**, laquelle a terminé la négociation par une queue de poisson, nous livrant une soi-disant dernière proposition comme étant à prendre ou à laisser, refusant très clairement d'entendre **une dernière contre-proposition rigoureusement égalitaire (+ 40 euros mensuels bruts par salarié) qui aurait pu être formulée par la CGT, le SNJ et la CGC**, si la seule parole syndicale visiblement audible n'avait pas été l'acquiescement prématuré de la CFDT à l'option patronale, option dont nous avons pourtant démontré la structure inégalitaire...

En cette époque de commencement d'une crise dont toutes celles et tous ceux qui sont doués de « raison sensible » pressentent l'exceptionnelle gravité, nous estimons que le refus obstiné de la direction de s'accorder avec la plupart des syndicats sur une structure d'augmentations véritablement égalitaire est une grave erreur. Il est des circonstances où toutes les sagesse nous enseignent que seule la solidarité effective peut sauver l'ensemble d'une société du désastre. Dans ces mêmes circonstances, ne pas entendre ce message pourtant universel est la marque d'une certaine inconscience, ou, pis encore, d'une dure indifférence. C'est notre conviction collective ; nous l'exprimons respectueusement, mais en toute liberté.

Myriam Beaudet et Antoine Peillon, délégués syndicaux CGT

www.cgtbayard.org

Tableau des augmentations 2009 calculées à partir de la dernière proposition de la direction

CGT BAYARD, III/2009

	Salaire mensuel brut moyen	Augmentation mensuelle du brut à partir de juin 2009	Augmentation annuelle du brut en masse	Augmentation en niveau à partir d'avril et de juin 2009	Augmentation annuelle en masse
Salaire mini Bayard	1 552,00 €	27,16 €	210,49 €	1,75%	1,08%
Employés	1 999,00 €	34,98 €	271,10 €	1,75%	1,08%
Agents de maîtrise	2 518,00 €	25,18 €	201,44 €	1%	0,62%
Journalistes (hors reds-chef)	3 708,00 €	37,08 €	296,64 €	1%	0,62%
Cadres	4 123,00 €	41,23 €	329,84 €	1%	0,62%
Rédacteurs en chef	6 241,00 €	44,00 €	352,00 €	1%	0,62%
Cadres sup	10 352,00 €	44,00 €	352,00 €	1%	0,62%
Salaire maxi Bayard	16 140,00 €	44,00 €	352,00 €	1%	0,62%

Rapport augm. annuelles sal. maxi / sal. mini

1,67

Rapport augm. annuelles sal. cadres sup / sal. employés

1,30